



FICHE DE DIRECTIVES D'UTILISATION EN TOUTE SECURITE AU CANADA

Date de création 23-sept.-2019

Date de révision 28-juil.-2021

Version 3

0. Informations générales

Cette feuille d'instructions sur l'utilisation sécuritaire est le document fourni par Owens Corning pour communiquer les instructions de manutention et d'utilisation sécuritaires recommandées pour les articles manufacturés non réglementés par le règlement sur les produits dangereux au Canada DORS/2015-17 (SIMDUT 2015)

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit	Fiberglass Rebar
Synonymes	Aslan™ 100, Aslan™ 100T, MATEENBAR™ Fiberglas™ Rebar, FRP Rebar, Glass Fiber Reinforced Polymer Bar, GFRP Rebar, PINKBAR™ Fiberglas™ Rebar
Code du document	OCCM10051
Utilisation recommandée	Utilisation industrielle et professionnelle: renforcement de structures en ciment, béton et autres matrices minérales; renfort de résines en milieu corrosif
Adresse du fournisseur	Owens Corning Canada LP 3450 McNicoll Ave Scarborough, Ontario M1V 1Z5
Téléphone de l'entreprise	1-800-GET-PINK ou 1-800-438-7465
Adresse de courriel	productcompliance@owenscorning.com
Site Web de l'entreprise	http://www.owenscorning.com/

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Statut réglementaire	Ce produit n'est pas classé dangereux selon le Règlement canadien sur les produits dangereux DORS / 2015-17 Les produits Fiberglass Rebar sont des articles manufacturés Les articles manufacturés qui satisfont la définition de la Loi sur les produits dangereux du Canada (tout article manufacturé selon une forme ou une conception qui lui confère une destination spécifique et dont l'usage, en des conditions normales, et l'installation, si celle-ci est nécessaire pour l'usage auquel il est destiné, n'entraînent pas le rejet de produits dangereux ni aucune forme de contact d'un individu avec ces produits) ne sont pas réglementés par le règlement canadien sur les produits dangereux DORS/2015-2017
Autres informations	Peut provoquer une abrasion cutanée en cas de manipulation manuelle directe. En étant coupé ou broyé ces produits peuvent libérer des poussière (particules non réglementées ailleurs). Voir Section 8 pour les Limites d'Exposition applicables

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Fiberglass Rebars sont composés de ca. 70 à 80 % (p/p) de fibre de verre à filament continu et ca. 20-30 % (p/p) de résine thermodurcissable durci et charge minérale, qui englobe, pour certains produits, une couche de sable ou de résine durcie. Ils sont disponibles sous forme de barres cylindriques, de plusieurs longueurs et diamètres nominaux.

4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

Contact avec les yeux	• NE PAS frotter ou égratigner les yeux • Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Après le rinçage initial, retirer les verres de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes • Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin
Contact avec la peau	• NE PAS frotter ou égratigner la zone touchée • Se laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau froide • Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin
Inhalation	• L'inhalation de ce produit est peu probable
Ingestion	• Rincer la bouche à l'eau et boire de l'eau pour éliminer les fibres de la gorge • Si les symptômes persistent, appeler un médecin

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Propriétés d'inflammabilité	• Seule la résine thermodurcissable durcie est combustible et peut libérer de petites quantités de gaz dangereux en cas de chaleur majeur et prolongé ou d'incendie. Les fibres de verre ne sont pas inflammables, sont incombustibles et ne supportent pas la combustion
Moyens d'extinction appropriés	• Utiliser du CO₂, une poudre d'extinction ou une mousse • Pulvérisation ou brouillard d'eau
Équipement de protection et précautions pour les pompiers	• Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection complète contre l'incendie

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions personnelles	• Le déversement accidentel de ce produit est peu probable
Méthodes de nettoyage	• Le déversement accidentel de ce produit est peu probable

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sécurité en matière de manutention	• Prévenir et/ou minimiser la formation de poussière • Porter un équipement de protection individuelle approprié en cas de contact direct avec le produit
Conditions d'entreposage	• Ne stockez pas les Fiberglass Rebars directement sur le terrain. Placez les palettes de bois sous les barres pour les protéger de la boue et de la saleté et faciliter leur manipulation. Rangez les Fiberglass Rebars sous les couvertures pour éviter le contact direct avec la lumière du soleil et avec d'autres substances chimiques • Tenir loin des flammes nues et autres sources d'inflammation.
Matières incompatibles	• Aucun connu

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Directives relatives à l'exposition**

Il n'y a pas de limite d'exposition professionnelle directement associée aux Fiberglass Rebars, sauf en ce qui concerne les poussières nuisibles en suspension dans l'air qui peuvent se produire dans certaines conditions de traitement (par exemple, le coupe et le meulage)

Nom chimique	ACGIH TLV	Alberta	TWA - Ontario	Québec
Continuous filament glass fiber, non-respirable -	TWA: 1 fiber/cm ³ respirable fibers: length >5 µm, diameter less than 3 µm, aspect ratio >=3:1, as determined by the	TWA: 5 mg/m ³ TWA: 1 fibre/cm ³	TWA: 1 fibre/cm ³ TWA: 5 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³

	membrane filter method at 400-450X magnification [4-mm objective], using phase-contrast illumination TWA: 5 mg/m ³ inhalable particulate matter			
Silica-crystaliline, quartz 14808-60-7	TWA: 0.025 mg/m ³ respirable particulate matter	TWA: 0.025 mg/m ³	TWA: 0.10 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³

OSHA PEL: Les TWA pour une poussière inerte ou nuisible sont de 5 mg/m³ (fraction respirable) et de 15 mg/m³ (poussière totale)

ACGIH : TWA pour les poussières inertes ou nuisibles sont: 3 mg/m³ (fraction respirable) et 10 mg/m³ (fraction inhalable)

Mesures d'ingénierie Si et lors de la coupe ou du meulage des Fiberglass Rebars dans des espaces confinés, fournir une ventilation locale et / ou une ventilation générale pour maintenir l'exposition au-dessous des limites d'exposition professionnelle applicables

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- | | |
|---|---|
| Protection des yeux/du visage | <ul style="list-style-type: none"> • Éviter le contact avec les yeux • Les équipements de protection individuelle habituellement utilisés sur les chantiers de construction sont appropriés |
| Protection de la peau et du corps | <ul style="list-style-type: none"> • Éviter le contact avec la peau • Porter des gants de protection • Les équipements de protection individuelle habituellement utilisés sur les chantiers de construction sont appropriés |
| Protection respiratoire | <ul style="list-style-type: none"> • Si et lors de la coupe ou du meulage des Fiberglass Rebars dans des espaces confinés, fournir une ventilation locale et / ou une ventilation générale pour maintenir l'exposition au-dessous des limites d'exposition professionnelle applicables |
| Considérations générales sur l'hygiène | <ul style="list-style-type: none"> • Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipulé les produits |

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Solide
Aspect	Sous forme de barres cylindriques de différents diamètres (1/4 à 1-5/8 po); laminés ; rubans
Odeur	Inodore
Couleur	blanc cassé
Solubilité dans l'eau	Insoluble dans l'eau
Densité	ca. 2.1 (H ₂ O = 1)
Propriétés explosives	Pas un explosif
Température de décomposition	La résine d'ester vinylique durcie commence à se décomposer à 200°C

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	• Stable dans des conditions normales • Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer
Possibilité de réactions dangereuses	• Aucun dans des conditions normales de traitement
Produits de décomposition dangereux	• Aucun dans des conditions normales d'utilisation • De faibles quantités de produits de décomposition dangereux peuvent être libérées en cas d'exposition à la chaleur ou pendant un incendie

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur le produit	Dans des conditions normales d'utilisation, aucun effet sur la santé n'est prévu.
Renseignements sur les composants	Les poussières et les fibres peuvent causer une démangeaison temporaire de la peau et des muqueuses en raison de l'effet d'abrasion mécanique des fibres. L'abrasion mécanique n'est pas considérée comme un danger pour la santé au sens du Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques des Nations Unies (SGH). L'inhalation peut faire tousser et éternuer. L'exposition à de fortes concentrations peut entraîner des difficultés respiratoires, des congestions et un sentiment d'oppression. Les fibres de verre en filaments continus ne sont pas respirables selon la définition de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Les fibres respirables possèdent un diamètre (d) inférieur à 3 µm, une longueur (l) supérieure à 5 µm et un rapport l/d supérieur ou égal à 3. Les fibres d'un diamètre supérieur à 3 µm, ce qui est le cas de la fibre de verre en filaments continus, n'atteignent pas les voies respiratoires inférieures et, par conséquent, n'offrent pas la possibilité de provoquer de graves maladies pulmonaires. Les fibres de verre en filaments continus ne possèdent pas de plans de clivage qui leur permettraient de se fendre sur le sens de la longueur en fibres d'un diamètre inférieur. À la place, elles se brisent dans le sens travers de la fibre, ce qui produit des fibres du même diamètre que la fibre originale avec une longueur plus courte et une faible quantité de poussière. Un examen au microscope de la poussière de fibre de verre fortement coupée et pulvérisée a mis en évidence la présence de petites quantités de particules de poussière respirables. Parmi ces particules respirables, certaines ressemblaient à des fibres en matière de rapport l/d (ainsi appelées « tessons »). Toutefois, on peut observer clairement qu'elles ne sont pas des fibres de forme régulière, mais des particules de formes irrégulières avec des dimensions semblables à celles des fibres. À notre connaissance, les niveaux d'exposition à ces particules de poussière de type fibre mesurées à nos usines de fabrication d'un ordre de magnitude de 50 à 1000 fois inférieur aux limites applicables existantes
ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)	Les fibres de verre en filaments continus sont classées A4 - Inclassable comme cancérogène pour l'homme
CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)	Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) en juin 1987 et en octobre 2001 (voir les monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme – fibres vitreuses artificielles – Volume 81), a catégorisé les filaments continus de fibre de verre comme inclassables quant à leur cancérogénicité pour l'homme (Groupe 3). Les indications obtenues lors d'études effectuées aussi bien sur des humains que des animaux ont été évaluées par le CIRC comme insuffisantes pour classer les fibres de verre à filament continu comme une substance cancérogène confirmée, probable ou même possible
NTP (programme national de toxicologie)	Les fibres de verre en filaments continus ne sont pas listées dans le rapport du NTP (Programme national de toxicologie) sur les cancérogènes (dernière édition)
OSHA (Administration de la sécurité X - Présent et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)	
2.1 Classification selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)	Les fibres de verre à filament continu ne figurent pas dans le tableau des entrées de classification harmonisées figurant à l'annexe VI du Règlement CLP. L'abrasion mécanique n'est pas considérée comme un danger pour la santé au sens du Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP).

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Ce produit ne devrait pas être dangereux pour l'environnement.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Ces produits ne sont pas classés comme des marchandises dangereuses selon la réglementation internationale en matière de transport

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

Ces produits sont des articles. Les articles sont exemptés d'enregistrement ou d'inscription dans les inventaires de produits chimiques comme TSCA (États-Unis), LIS/LES (Canada), REACH (Union européenne), ENCS (Japon), IECSC (Chine), KECL (Corée du Sud), PICCS (Philippines), AICS (Australie), TCSI (Taiwan)

16. AUTRES INFORMATIONS

Préparée par	FCs
Date de création	23-sept.-2019
Date de révision	28-juil.-2021
Note de révision	ajout de synonymes

Avis de non-responsabilité

Une attention raisonnable a été apportée à la préparation de ces renseignements; toutefois, le fabricant ne donne aucune garantie de valeur marchande, ou tout autre garantie, expresse ou tacite, en ce qui a trait à de tels renseignements. Le fabricant ne fait aucune représentation et n'assume aucune responsabilité pour tout dommage direct ou accessoire à la suite de son utilisation

Fin de la fiche de directives d'utilisation en toute sécurité